

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

## DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

**M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap):** Monsieur le Président, aujourd'hui c'est jeudi et c'est normalement à ce moment que nous demandons au leader adjoint du gouvernement à la Chambre d'exposer les travaux de la Chambre pour les jours qui viennent.

Je voudrais présenter une demande spéciale au ministre. Comme nous portons tous un grand intérêt au vote final à l'étape de la troisième lecture de la loi sur l'Accord de libre-échange, je me demande s'il pourrait nous donner une idée du jour où ce vote sera tenu, afin de permettre aux députés qui sont ici aujourd'hui, et surtout à ceux qui sont dans leur circonscription, d'être ici ce jour-là et de prendre part à ce vote très important.

**L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)):** Monsieur le Président, je me réjouis de l'intérêt de mon collègue pour le vote et je suis sûr que son parti y participera. Permettez-moi d'abord de vous exposer le programme des prochains jours. Aujourd'hui, nous poursuivons l'étude, à l'étape du rapport, du projet de loi C-130 sur le libre-échange. Pour demain, nous avons proposé aux partis d'opposition d'étudier les cinq projets de loi suivants dans l'ordre qui nous permettra de progresser le plus rapidement. Ce sont le projet de loi C-146 sur la Cour canadienne de l'impôt, qui pourrait peut-être franchir toutes les étapes, le projet de loi C-143 sur le Centre de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies, qui pourrait aussi franchir toutes les étapes, le projet de loi C-123 modifiant la Loi sur les Indiens qui est revenu récemment du comité pour l'étape du rapport et de la troisième lecture, le projet de loi C-150 modifiant les règles relatives au décès de la Loi sur les Indiens et le projet de loi C-147 sur le Centre des droits de la personne, ces deux derniers pouvant aussi franchir toutes les étapes.

Lundi, nous reprendrons l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-130 et comme c'est une journée longue, nous la poursuivrons jusqu'à 22 heures, conformément à l'ordre de la Chambre. Tous les votes exigés à l'étape du rapport, y compris la motion d'adoption, seront reportés par un ordre de la Chambre à 18 heures, le mardi 23 août.

Mardi, nous appellerons d'abord pour débat le projet de loi C-144 sur les garderies que nous voudrions renvoyer au comité. Nous étudierons aussi, à l'étape du rapport, le projet de loi C-139 sur la réforme fiscale, s'il est revenu du comité.

Je remercie mon collègue de l'intérêt qu'il porte à la suite du débat en troisième lecture sur le projet de loi C-130.

**M. Riis:** Pour faciliter les déplacements des députés et pour leur permettre de voter sur les questions importantes, je répète ma question au leader parlementaire adjoint parce qu'il est actuellement impossible de savoir quel jour aura lieu le vote sur la troisième lecture. Il a le droit de réserver deux jours, n'importe lesquels, pour le débat et s'il pouvait nous dire quels

*Recours au Règlement*

sont ces deux jours, les députés pourraient organiser plus facilement leur emploi du temps.

**M. Lewis:** Pour le moment, je m'en tiens à ce que j'ai dit. Nous voudrions que ce soient des jours longs, c'est-à-dire jeudi et lundi ou lundi et mardi. Dès que nous aurons pris une décision, j'en informerai la Chambre. Nous agissons ainsi dans l'intérêt des députés. Je serai certainement ici. Ce sera jeudi et lundi ou lundi et mardi.

**L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest):** Monsieur le Président, j'ai désormais confirmation de l'éminent critique libéral en matière d'affaires indiennes que nous pouvons débiter par le projet de loi C-150. Puis, en ce qui concerne les observations que le leader parlementaire du gouvernement a faites au sujet des jours fixés pour le débat de troisième lecture conformément à l'ordre que le gouvernement a obtenu l'autre jour, je voudrais en discuter avec lui dans le courant de l'après-midi. J'ai peut-être des suggestions à lui faire qui l'aideront à prendre une décision.

**M. le Président:** Le député de Lethbridge—Foothills a la parole pour invoquer le Règlement.

\* \* \*

## RECOURS AU RÈGLEMENT

LE SERVICE DE TRAINS DE BANLIEUE DE MONTRÉAL—  
EXPLICATION D'UNE RÉPONSE

**M. Blaine A. Thacker (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement afin de clarifier la réponse que j'ai faite mardi dernier, au cours de la période des questions, au député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy). Je sais que le député est absent pour le moment, mais je lui ai parlé au téléphone et il est au courant de mon recours au Règlement.

Comme je ne m'étais pas rendu compte que le député parlait de services de banlieue, j'ai peut-être malencontreusement induit la Chambre en erreur. Étant donné que les services de banlieue ne relèvent pas de la compétence fédérale, le CN n'est pas tenu de présenter une demande à l'Office national des transports pour supprimer le service de Saint-Hilaire. J'ai parlé de l'ONT et des démarches nécessaires conformément à la loi. La décision est purement une question de gestion ou d'organisation de la part de la société ferroviaire, et le gouvernement fédéral serait malvenu de s'en mêler. Je signalerai au député, toutefois, que le CN accuse un déficit annuel de quelque 1,3 million de dollars pour ce service sous-utilisé.

Des fonds fédéraux sont disponibles pour la modernisation du service de Saint-Hilaire en vertu de l'Accord Canada-Québec de 1981. Le gouvernement québécois a décidé de ne pas moderniser le service parce qu'il n'a pu arriver à l'époque à aucune entente satisfaisante avec les municipalités intéressées.